



LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ACCUEILLI DANS LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Responsable Communication

LE PARC NATUREL RÉGIONAL ACCUEILLE MICHAËL WEBER ET ÉRIC BRUA

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a l'honneur de recevoir les 6, 7 et 8 mars 2023 **Michaël Weber, président de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux** et **Éric Brua, directeur**.

L'objectif est de faire connaître ce territoire exceptionnel et les actions menées par le Parc naturel régional depuis 30 ans. Ces journées s'articuleront autour des visites des sites emblématiques et d'échanges, dans la perspective de l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc 2025 2040 :

- Côte Est du Cotentin et projet « Notre littoral demain »
- Marais de la Douve, porte à flot de la Barquette, Grand Vey
- Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot
- Tourbière de Sèves
- Marais de la Sangsurière.

Les **3 autres Parcs naturels régionaux normands** (Boucles de la Seine, Perche et Normandie-Maine) participeront à la journée du 7 Mars, qui sera conclue par une rencontre avec les élus lors d'une réunion de bureau à la Maison du Parc.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger, et **mettre en valeur de grands espaces ruraux habités**. Peut être classé Parc naturel régional tout territoire à dominante rurale reconnu pour la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de son patrimoine culturel, mais dont l'équilibre reste fragile. **On en compte 58 en France**. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, et fondé sur **la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel**.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Situé sur les départements du Calvados et de la Manche, **le Parc naturel régional des Marais du**

Cotentin et du Bessin se compose quant à lui, d'un territoire de 146 000 ha, dont **une vaste zone humide de 30 000 ha, la plus grande de Normandie**.



Ces marais sont formés par les vallées de quatre fleuves : l'Aure, la Vire, la Taute et la Douve qui se jettent en baie des Veys. L'Ay quand à elle débouche dans le havre de St-Germain-sur-Ay, sur la côte ouest du Cotentin. Des vallées auxquelles s'ajoutent les marais arrières littoraux de la côte Est du Cotentin bordant la célèbre plage d'Utah-Beach.



CHIFFRES CLÉS DU PARC :

- **1991** Création
- **146 000** hectares
↳ dont **30 000** ha de zones humides
- **110** Communes
- **73 140** habitants
- **84** espèces protégées

Invitation presse :

7 Mars à partir de 11 h

à la RNN du domaine de Beauguillot
Sainte-Marie-du-Mont